



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOURⁱ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022, 8 H 30 CENTRE CULTUREL LAURENT G-BELLEY

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION – *Règlement URB-03-13 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » concernant le changement de certaines normes*
4. MANDAT- Cabinet d'avocats Dunton Rainville - Dossier de la Cour supérieure 700-17-018688-225 - NDossier : C2021-19
5. MANDAT – Notaire Gougeon – Acte de servitude
6. Appui pour la relocalisation du musée d'art contemporain
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.